

CONVOCAZIONE DES ACTIONNAIRES

Le conseil d'administration de la Société de Réalisations Mécaniques s'est réuni en date du 21 Mars 2017 et a approuvé les comptes arrêtés au 31 décembre 2016. Les comptes font apparaître un chiffre d'affaires en baisse de 44% par rapport à l'exercice 2015 au cours duquel un contrat exceptionnel représentant 45% du chiffre d'affaires 2015 avait été conclu.

Il est important de faire remarquer qu'à isopérimètre (hors affaire exceptionnelle) le chiffre d'affaires de l'exercice 2016 est en progression de 2% par rapport à 2015 et de 27% par rapport à 2014, marquant ainsi le maintien de notre performance dans nos marchés traditionnels malgré une conjoncture économique difficile.

Le résultat d'exploitation ainsi que le résultat net sont en baisse de 47% comparés à l'exercice 2015 pour les raisons expliquées précédemment. Toutefois, le taux de rentabilité enregistré en 2016 est le plus élevé qu'a connu l'entreprise au cours des 3 derniers exercices (hors affaire exceptionnelle conclue en 2015), démontrant ainsi l'attachement de la direction à garantir une croissance saine et pérenne.



SOCIETE DE REALISATION MECANIQUES «SRM»

S.A AU CAPITAL DE 32 000 000,00 DIRHAMS

Siège Social : Km 14 Route d'El Jadida, Province de Nouaceur,
Commune Rurale Ouled Azzouz - Casablanca -

PROCES – VERBAL DE LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an Deux mille dix sept
Le 21 mars
A Onze heures

Messieurs les Administrateurs de la Société Anonyme dite :

«S R M»

Ci-dessus amplement dénommée et domiciliée au Km 14 Route d'El Jadida, Province de Nouaceur, Commune Rurale Ouled Azzouz - Casablanca, se sont réunis en Conseil d'Administration sur convocation du Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et arrêté des comptes et bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Approbation du rapport de gestion,
- Proposition d'affectation des résultats à soumettre à l'Assemblée Générale,
- Proposition d'allocation des jetons de présence,
- Création du Comité d'Audit,
- Décès et cooptation d'un administrateur
- Convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires et fixation de son ordre du jour, de la date et du mode de convocation,
- Pouvoirs à conférer à cet effet,
- Questions diverses.

SONT PRESENTS ou REPRESENTES

- Mr Eric Lefort préside la séance,
- Mr Richard Robelin,
- Mr Loïc Lefort

Seuls administrateurs, nommés en exercice, et composant le Conseil d'Administration qui est, en conséquence, déclaré régulièrement constituer pour délibérer valablement sur les questions portées à l'ordre du jour.

- Mr Chakir Ahmed El Hajji assume les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Président met à la disposition du Conseil :

- Les Statuts de la Société,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société clôturé au 31 décembre 2016,
- Le bilan et le compte de produits et charges arrêtés à la même date.

Monsieur le Président rappelle qu'en exécution des dispositions statutaires, l'inventaire, le compte de produits et charges et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été régulièrement établis. Il donne ensuite lecture du projet du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice cité.

Après échange de vues sur toutes les questions portées à l'ordre du jour, examen des différents documents soumis au Conseil, et plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes successivement mises aux voix ont été adoptées à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, déclare approuver sans réserve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que tous les documents comptables qui lui ont été communiqués régulièrement.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration déclare approuver, sans réserve, le texte du rapport à soumettre à la prochaine Assemblée Générale sur l'exercice susvisé tel que ledit rapport se trouve annexé au présent procès-verbal.

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration propose d'affecter les résultats de l'exercice de la manière suivante :

- Le bénéfice net comptable de l'exercice 2016 :	10 783 887,14 MAD
- Compte tenu du report créditeur antérieur de :	85 669 229,14 MAD
- Nous disposons d'un solde disponible de :	96 453 116,28 MAD
Le plafond de la réserve légale est atteint	0,00 MAD
- D'allouer à titre de dividendes la somme de :	3 200 000,00 MAD
- Ce qui laisse un solde disponible de :	93 253 116,28 MAD
- De reporter le dit solde en report à nouveau, soit :	93 253 116,28 MAD

QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration propose de distribuer un dividende de 10 Dhs au titre de l'exercice 2016. Le Conseil d'Administration propose l'allocation d'un montant de 500.000 Dhs au titre des jetons de présence pour l'exercice 2016.

CINQUIEME RESOLUTION

Il a été décidé que le Conseil d'Administration va mettre en place par la présente un Comité d'Audit composé de son Président et de deux à quatre membres avec les responsabilités et pouvoirs ci-après :

- Evaluer les procédures de contrôle interne ;
- Examiner les plans d'action et les rapports de l'audit interne et externe ;
- Evaluer l'organisation des délégations de pouvoirs ;
- Apprécier les principes et méthodes comptables ;
- Prendre connaissance de l'importance des risques financiers éventuels ;
- Donner avis sur toutes questions ou opérations se rapportant à la société.

Il a été par ailleurs décidé que la nomination des membres du Comité ne sera effective qu'après la nomination de(s) nouveau(x) administrateur(s) successeur(s) de Feu Monsieur Jacques ROBELIN et au plus tard avant fin septembre 2017.

SIXIEME RESOLUTION

Monsieur le Président informe le conseil que M. Jacques Robelin est décédé. Le Conseil prend acte de cette information et coopte M. Loïc Lefort en qualité d'administrateur en remplacement de M. Jacques Robelin, sous réserve de la ratification de cette nomination par la prochaine Assemblée Générale par les membres de cette dernière. M. Loïc Lefort exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de M. Jacques Robelin.

M Loïc Lefort déclare accepter ce mandat et remercie le Conseil de la confiance qu'il lui a témoignée en le nommant à ces fonctions. Il déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès et l'exercice de ses fonctions.

SEPTIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration décide de convoquer l'Assemblée Générale au siège social, le **16 juin 2017**, à **neuf heures**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Approbation des états de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2016,
- Présentation du rapport du commissaire aux comptes et résultats de cet exercice et rapport spécial sur les opérations prévues par l'article 56 de la loi N° 17-95 sur les sociétés anonymes,
- Approbation s'il y a lieu des conventions autorisées par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 95 de la loi N° 17-95 sur les sociétés anonyme,
- Quitus éventuel à conférer au Conseil d'Administration,
- Affectation des résultats,
- Proposition d'allocation des jetons de présence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales,
- Ratification de la cooptation de M Loïc Lefort aux fonctions de membre du conseil d'administration en remplacement de M Jacques Robelin
- Questions diverses.

SEPTIEME RESOLUTION

POUVOIRS: Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et accomplir toutes les formalités légales.

CLOTURE: Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze Heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture faite, a été signé par les Administrateurs.